Gemeng
ESCH
SAUER

Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Eschdorf, le 16 octobre 2026

Publication du 16/10/2026
jusqu'au 25/11/2026

AVIS

Conformément à l'article 24, paragraphe 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro EAU-AUT-26-0284 du 23 septembre 2026, Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: Bourg S.A.
152A, route d'Arlon
L-8010 Strassen

Objet: Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier NQ « Bei Schaakskreuz » à Heiderscheid

Le public pourra consulter le texte de la décision et les plans y afférents à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Contre ladite décision, un recours est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la présente publication.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire, la Bourgmestre,

Administration communale Esch-sur-Sûre